

Image not found or type unknown



Renouvellement bail commercial

Par **Gillet carole**, le **12/03/2018** à **08:49**

Nous Sommes propriétaire d'un local commercial dont le renouvellement du bail doit intervenir au 31/03/2018

La locataire est en cours de vente de son fonds de commerce. Compromis doit être signé en avril et vente ferme en Août.

Faut-il faire quand même le renouvellement dans les délais ou bien peut-on attendre et refaire un nouveau bail avec le repreneur, donc après la date d'echeance

Merci de vos avis